commission du codex alimentarius

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ

BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél.: +39 06 57051 Télex: 625825-625853 FAO I Email: codex@fao.org Facsimile: +39 06 5705.4593

Point 2 de l'ordre du jour

CX/FL 00/1

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITE DU CODEX SUR L'ETIQUETAGE DES DENREES ALIMENTAIRES

Vingt-huitième session Ottawa (Canada), 9 - 12 mai 2000

La session se tiendra dans la Grande Salle du Centre de conférence du Gouvernement, 2 Rideau Street, Ottawa, Ontario, du mardi 9 mai 2000 à 10 heures au vendredi 12 mai 2000

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point de l'ordre du jour	Objet	Cote du document
	Ouverture de la session	
1.	Adoption de l'ordre du jour	CX/FL 00/1
2.	Questions soumises au Comité par la Commission du Codex Alimentarius et d'autres comités du Codex	CX/FL 00/2
3.	Dispositions relatives à l'étiquetage figurant dans les projets de normes Codex	CX/FL 00/3
4.	Projet de directives concernant la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments biologiques (production animale) ¹	ALINORM 99/22A Annexe VI
	- Observations des gouvernements à l'étape 6	CX/FL 00/4
5.	Recommandations concernant l'étiquetage des aliments dérivés des biotechnologies (Avant-projet d'amendement à la Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées)	
	a) Projet de recommandations (sections 2 et 4)	ALINORM 99/22 Annexe VII
	- Observations des gouvernements à l'étape 6	CX/FL 00/5-A
	b) Avant-projet de recommandations (section 5)- Observations des gouvernements à l'étape 3	CX/FL 00/6 CX/FL 00/5-B

Les Directives concernant la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments biologiques a été adoptées par la 23ème session de la Commission, à l'exception des sections sur la production animale qui ont été renvoyées à l'étape 6 pour finalisation par le CCFL.

6. Avant-Projet d'amendement à la Norme générale pour l'étiquetage des ALINORM 99/22A denrées alimentaires préemballées (noms de catégories) Annexe V CX/FL 00/7 - Observations des gouvernements à l'étape 6 7. Avant-Projet d'amendement aux directives concernant l'étiquetage ALINORM 99/22A nutritionnel (Section 3.2 énumération des éléments nutritifs) Annexe VI - Observations des gouvernements à l'étape 3 CX/FL 00/8 8. Avant-Projet de recommandations concernant les allégations relatives à ALINORM 99/22A la santé Annexe VII - Observations des gouvernements à l'étape 3 CX/FL 00/9 9. Avant-Projet de directives concernant l'utilisation du terme "végétarien" CX/FL 00/10 - Observations des gouvernements à l'étape 3 CX/FL 00/10-Add.1 10. Autres questions, travaux futurs et date et lieu de la prochaine session - Document de discussion sur les allégations trompeuses CX/FL 00/11 - Document de discussion sur la déclaration quantitative des ingrédients CX/FL 00/12

11. Adoption du rapport

Note: Mesdames et Messieurs les délégués sont invités à apporter à la réunion tous les documents qui leur auront été distribués, car le nombre d'exemplaires supplémentaires qui pourra être mis à leur disposition pendant la réunion sera limité.

Le Groupe de travail *ad hoc* sur *le Projet de directives concernant la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments biologiques* se réunira au Centre de conférences du Gouvernement, 2 Rideau Street, Ottawa, les samedi 6 mai et lundi 8 mai 2000 de 10 heures à 17 heures.

Le Groupe de travail *ad hoc* sur *l'Avant-Projet de recommandations concernant les allégations relatives à la santé* se réunira au Centre de conférences du Gouvernement, 2 Rideau Street, Ottawa, le lundi 8 mai 2000 de 10 heures à 17 heures.